

Monsieur Patrick THIERY Président Picardie nature BP 50835 80008 AMIENS cedex 1 PH CL 23 SEP. AND

Epernay, le 18 septembre 2009

Monsieur le Président,

La lettre que vous avez adressée le 18 août dernier aux présidents du CIVC, relative au coteau du Psautier à Chartèves, a retenu toute leur attention.

Ils m'ont chargé de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'un protocole d'accord a été adopté le 25 janvier 1995 par toutes les parties concernées, qui a mis fin à de longs débats et de nombreux litiges.

L'exécution de ce protocole d'accord, qui a pris beaucoup de retard, est désormais engagée et elle doit être conduite jusqu'au terme convenu.

L'objectif est bien de concilier, comme vous le souhaitez, la préservation durable des caractéristiques écologiques du site et la présence d'un vignoble sur une partie du coteau.

C'est ainsi, en particulier, que le CIVC a pris l'initiative de définir un nouveau cahier des charges, beaucoup plus détaillé, rigoureux et exigeant que le document actuel, pour la plantation et la culture de la vigne.

L'aménagement de ce coteau, qui est souvent cité en exemple, s'inscrit pleinement dans le cadre ambitieux et exigeant de la candidature *Paysages du Champagne*, auprès de l'Unesco, en vue d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Par ailleurs, nous vous rappelons que de nombreuses pelouses d'intérêt patrimonial remarquable de la vallée de la Marne (et de ses affluents), qui se situent hors de l'aire de l'appellation d'origine contrôlée Champagne, restent à sauvegarder.



Quant à la révision de cette aire de l'appellation d'origine contrôlée Champagne, dont les travaux s'étaleront sans doute jusqu'en 2020, elle sera réalisée, par l'Institut national de l'origine et de la qualité, avec la préoccupation constante de tenir compte des aspects écologiques.

Nous vous assurons de notre détermination à favoriser le patrimoine naturel et la préservation de l'environnement aussi bien dans la valiée de la Marne que dans toutes les autres régions du vignoble champenois.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général

Jean-Luc BARBIER